Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

LABEL NOTE

Association
Siège social : 170, chemin des terriers
Ancienne école de la Croix Rouge
06600-ANTIBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE DU 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

SOMMAIRE

- **RAPPORT GENERAL**
 - RAPPORT GENERAL
 - COMPTES ANNUELS

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

LABEL NOTE

Association
Siège social : 170, chemin des terriers
Ancienne école de la Croix Rouge
06600-ANTIBES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE DU 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

Aux Adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui m' a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m' incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du premier janvier 2020, à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

J'ai vérifié la bonne application des principes comptables de base et notamment du principe de prudence. Les règles et méthodes comptables sont détaillées dans l'annexe aux comptes annuels.

L'association a pour activité principale la transmission des œuvres musicales au public par l'organisation d'évènements culturels musicaux ou pluridisciplinaires .
Dans le cadre de ses actions de diffusion, elle met en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à accueillir différents artistes et acteurs du spectacle vivant à la recherche d'une structure pour les accompagner dans tous les domaines liés à leur activité. De ce fait, l'association aidera à vaincre l'isolement, facilitera l'intégration, l'épanouissement artistique et l'insertion professionnelle dans le monde du spectacle. Elle favorisera ainsi les échanges dans l'optique de créer une dynamique culturelle assurant la msie en valeur du patrimoine artistique régional.
Dans le cadre de sa gestion d'équipements culturels, l'association pourra développer et administrer toute action pédagogique en lien avec les pratiques artistiques et culturelles.

Mes travaux ont donc pour objectif de m'assurer de la cohérence du projet associatif avec la transcription comptable des diverses actions menées.
J'ai donc au cours de mes travaux vérifier que la transcription comptable a été effectuée conformément à cette nouvelle réglementation applicable depuis le 1er janvier 2020., notamment concernant les fonds dédiés avec droit de reprise auparavant constatés en subventions perçues d'avance.

Concernant les contributions volontaires, elles n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement dans la comptabilité générale et le bilan comptable de l'association, une mention a été effectuée dans l'annexe.

Les contrôles ne sont pas exhaustifs mais sont réalisés par sondage. Ils n'ont pas pour but de valider la pertinence technique des études.

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m' appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Antibes, le 1 Mars 2021

Isabelle BITTINI
Commissaire aux Comptes

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Association LABEL NOTE

170, Chemin des Terriers
Ancienne école de la Croix Rouge

06600 ANTIBES

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

Mr Gérard FANTINO

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	**20 965**	**14 067**	**6 899**	3,24	**5 982**	7,67
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	*1 335*		*1 335*	0,63	*1 335*	1,71
21830000 MAT DE BUREAU	*19 630*		*19 630*	9,22	*16 555*	21,22
28182000 AMTS DU MAT DE TRANSPORT		*1 335*	*-1 335*	-0,62	*-1 335*	-1,70
28183000 AMTS MAT DE BUREAU		*12 732*	*-12 732*	-5,97	*-10 573*	-13,54
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***20 965***	***14 067***	***6 899***	3,24	***5 982***	7,67
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	**314**		**314**	0,15	**852**	1,09
37000000 STOCK BOISSONS BAR	*314*		*314*	0,15	*852*	1,09
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	**3 215**		**3 215**	1,51		
41100300 CLIENTS DIVERS	*3 215*		*3 215*	1,51		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	**7 400**		**7 400**	3,47		
43100000 URSSAF	*7 176*		*7 176*	3,37		
43710000 POLE EMPLOI	*224*		*224*	0,11		
. Etat, impôts sur les bénéfices					**1 438**	1,84
44400000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES					*1 438*	1,84
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**2 568**		**2 568**	1,21	**4 736**	6,07
44566000 TVA A RECUPERER					*205*	0,26
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	*1 028*		*1 028*	0,48	*486*	0,62
44583000 TVA REMBOURSEMENT DEMANDE					*3 000*	3,84
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUES	*1 540*		*1 540*	0,72	*1 045*	1,34
. Autres	**53 044**		**53 044**	24,90	**7 500**	9,61
44170000 SUBV COLL TERRIT A RECEVOIR	*28 400*		*28 400*	13,33	*7 500*	9,61
44870000 FONDS DE SOLIDARITE A REC	*20 000*		*20 000*	9,39		

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
46710000 CREDITEURS DIVERS	*2 667*		*2 667*	1,25		
46720000 COMPTE SCHOOL CLUB	*1 977*		*1 977*	0,93		
Valeurs mobilières de placement	**2 245**		**2 245**	1,05	**2 233**	2,86
50700000 COMPTE LIVRET A	*2 245*		*2 245*	1,05	*2 233*	2,86
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	**137 321**		**137 321**	64,47	**50 789**	65,09
51220000 CAISSE EPARGNE NC	*136 207*		*136 207*	63,95	*49 816*	63,84
53000000 CAISSE	*1 114*		*1 114*	0,52	*973*	1,25
Charges constatées d'avance					**4 500**	5,77
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					*4 500*	5,77
TOTAL (II)	**206 107**		**206 107**	96,76	**72 047**	92,33
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***227 072***	***14 067***	***213 006***	100,00	***78 029***	100,00

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	**-13 484**	-6,32	**-3 726**	-4,77
11000000 REPORT A NOUVEAU	*-13 484*	-6,32	*-3 726*	-4,77
Résultat de l'exercice	**67 370**	31,63	**-9 758**	-12,50
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***53 886***	25,30	***-13 484***	-17,27
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	**113 000**	53,05		
19400000 FONDS DEDIES AVEC DROIT DE REPRISE	*113 000*	53,05		
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	***113 000***	53,05		
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	**13 620**	6,39	**7 136**	9,15
40100100 FOURNISSEURS	*3 930*	1,85		
40810000 FACTURES NON PARVENUES	*9 690*	4,55	*7 136*	9,15
Autres	**10 812**	5,08	**7 094**	9,09
42820000 DETTE PROV POUR CONGES	*3 207*	1,51		
43100000 URSSAF			*2 918*	3,74
43710000 POLE EMPLOI			*275*	0,35
43730000 RETRAITE ET CONGES SPECT	*830*	0,39	*1 250*	1,60
43741000 FORMATION CONTINUE A PAYER	*903*	0,42	*1 910*	2,45
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL A PAYER	*38*	0,02	*179*	0,23
43780000 COTISATION FNAS A PAYER	*318*	0,15	*274*	0,35
43820000 CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	*1 323*	0,62		
44210000 ETAT PREL SOURCES	*485*	0,23	*288*	0,37
44400000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES	*3 551*	1,67		
44571100 TVA COLLECTEE 5.50%	*156*	0,07		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	**21 688**	10,18	**77 283**	99,04
48700000 SUBVENTION PERCUE D'AVANCE			*71 200*	91,25
48710000 PARTENARIATS PERCUS D'AVANCE	*6 083*	2,86	*6 083*	7,80
48720000 COURS MUSIQUES D'AVANCE	*15 604*	7,33		
TOTAL(IV)	***46 120***	21,65	***91 513***	117,28

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

Association LABEL NOTE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)	
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**213 006**	100,00	***78 029***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)	Variation absolue (15 mois)	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	**6 636**		**6 636**	20,04	**45 826**	19,51	**-39 190**	-85,51
70700000 VENTES BAR 10%					*6 875*	2,93	*-6 875*	-100,00
70700001 VENTES BAR SCHOOL 10%	*859*		*859*	2,59	*1 207*	0,51	*-348*	-28,82
70710000 VENTES BAR 20%					*30 375*	12,93	*-30 375*	-100,00
70710001 VENTES BAR SCHOOL 20%	*5 777*		*5 777*	17,44	*7 370*	3,14	*-1 593*	-21,60
Production vendue de biens								
Prestations de services	**26 482**		**26 482**	79,96	**189 072**	80,49	**-162 590**	-85,98
70600000 PRESTA SCES 5.50%	*750*		*750*	2,26	*40 009*	17,03	*-39 259*	-98,12
70600001 PRESTA SCES SCHOOL 5.50%					*2 133*	0,91	*-2 133*	-100,00
70601000 PRESTA SCES 20%	*2 261*		*2 261*	6,83	*73 927*	31,47	*-71 666*	-96,93
70602000 PRESTA SCES 10%					*2 036*	0,87	*-2 036*	-100,00
70611000 VTE PLACES DE SPECT 5.50%	*2 240*		*2 240*	6,76	*70 968*	30,21	*-68 728*	-96,83
70620000 COURS DE MUSIQUE LA SCHO	*19 094*		*19 094*	57,65			*19 094*	N/S
70630000 ATELIERS MUSIQUE 5.50%	*2 137*		*2 137*	6,45			*2 137*	N/S
Montants nets produits d'expl.	***33 118***		***33 118***	100,00	***234 899***	100,00	***-201 781***	-85,89
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			**404 925**	N/S	**326 511**	139,00	78 414	24,02
74000000 SUBVENTIONS AVEC TVA 5.50%			*118 525*	357,89	*141 756*	60,35	*-23 231*	-16,38
74010000 SUBVENTIONS EXO DE TVA			*222 956*	673,22	*143 447*	61,07	*79 509*	55,43
74100000 SUB ORG DE DROIT PRIVE SANS TVA			*15 371*	46,41	*21 308*	9,07	*-5 937*	-27,85
74100001 SUB ORG DE DROIT PRIVE SANS TVA			*20 000*	60,39	*20 000*	8,51		0,00
74200000 AIDES URSSAF COVID 19			*5 406*	16,32			*5 406*	N/S
74300000 FONDS DE SOLIDARITE COVID19			*20 000*	60,39			*20 000*	N/S
74400000 SUBVENTION AIDE AUX APPRENTIS			*2 667*	8,05			*2 667*	N/S
Cotisations			**4 525**	13,66	**57 729**	24,58	-53 204	-92,15
75610001 COT ADHESIONS SCHOOL			*4 525*	13,66	*4 730*	2,01	*-205*	-4,32
75620000 PARTENARIATS 20%					*52 999*	22,56	*-52 999*	-100,00
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			**6**	0,02	**22**	0,01	-16	-72,72
75800000 PRODUITS DIVERS			*6*	0,02	*22*	0,01	*-16*	-72,72
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***409 456***	N/S	***384 262***	163,59	***25 194***	6,56
Total des produits d'exploitation (I)			***442 573***	N/S	***619 161***	263,59	***-176 588***	-28,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			**12**	0,04	**32**	0,01	-20	-62,49
76400000 INTERETS LIVRET			*12*	0,04	*32*	0,01	*-20*	-62,49
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***12***	0,04	***32***	0,01	***-20***	-62,49

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

COMPTE DE RÉSULTAT

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)		Variation absolue (15 mois)	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	***442 585***	N/S	***619 193***	263,60	***-176 608***	-28,51
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			***-9 758***	-4,14	***9 758***	-100,00
TOTAL GENERAL	***442 585***	N/S	***628 950***	267,75	***-186 365***	-29,62
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	**4 837**	14,61	**22 304**	9,50	-17 467	-78,30
60700000 FRAIS ENGAGES POUR LE BAR			*15 006*	6,39	*-15 006*	-100,00
60700001 FRAIS ENGAGES POUR LE BAR SCHOOL	*4 837*	14,61	*7 297*	3,11	*-2 460*	-33,70
Variations stocks de marchandises	**537**	1,62	**-852**	-0,35	1 389	163,03
60370000 VAR STOCK BOISSONS BAR	*537*	1,62	*-852*	-0,35	*1 389*	163,03
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés	**126 572**	382,18	**277 783**	118,26	-151 211	-54,42
60400000 PS TECHNIQUE LOGISTIQUE	*27 591*	83,31	*105 970*	45,11	*-78 379*	-73,95
60400001 PS TECHNIQUE LOGISTIQUE SCHOOL			*11 801*	5,02	*-11 801*	-100,00
60410000 ACHAT DE SPECTACLES	*48 710*	147,08	*140 163*	59,67	*-91 453*	-65,24
60410001 ACHAT DE SPECTACLES SCHOOL			*3 300*	1,40	*-3 300*	-100,00
60420000 FRAIS HEBERGEMENT SPECTACLE			*11 403*	4,85	*-11 403*	-100,00
60430000 PRESTATIONS PROFS DE MUSIQUE	*12 853*	38,81			*12 853*	N/S
60440000 PRESTATION PERSONNEL MICRO ENTR	*27 750*	83,79			*27 750*	N/S
60630000 PETIT MATERIEL	*9 047*	27,32	*4 367*	1,86	*4 680*	107,17
60630001 PETIT MATERIEL SCHOOL			*313*	0,13	*-313*	-100,00
60640000 FOURNITURES ADM	*622*	1,88	*272*	0,12	*350*	128,68
60640001 FOURNITURES ADM SCHOOL			*195*	0,08	*-195*	-100,00
Services extérieurs	**6 708**	20,25	**17 113**	7,29	-10 405	-60,79
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	*2 639*	7,97	*12 218*	5,20	*-9 579*	-78,39
61500001 ENTRETIEN REPARATION SCHOOL			*340*	0,14	*-340*	-100,00
61600000 ASSURANCES	*2 810*	8,48	*4 376*	1,86	*-1 566*	-35,78
61600001 ASSURANCE LA SCHOOL	*1 259*	3,80	*179*	0,08	*1 080*	603,35
Autres services extérieurs	**34 326**	103,65	**101 813**	43,34	-67 487	-66,28
62220000 CIONS ET COURTAGES SUR VENTES	*489*	1,48	*4 022*	1,71	*-3 533*	-87,83
62261000 HONORAIRES EXPERTISES	*4 000*	12,08			*4 000*	N/S
62262000 HONORAIRES COM AUX CPTES	*3 700*	11,17	*3 700*	1,58		0,00
62310000 ANNONCES PUBLICITE	*18 136*	54,76	*59 616*	25,38	*-41 480*	-69,57
62310001 ANNONCES PUBLICITE SCHOOL			*2 878*	1,23	*-2 878*	-100,00
62510000 VOYAGES ET DTS	*2 625*	7,93	*4 850*	2,06	*-2 225*	-45,87
62570000 RESTAURATION CATERING	*4 466*	13,49	*25 330*	10,78	*-20 864*	-82,36
62570001 RESTAURATION CATERING SCHOOL			*118*	0,05	*-118*	-100,00
62600000 FRAIS POSTAUX	*566*	1,71	*718*	0,31	*-152*	-21,16
62610000 FRAIS INTERNET			*23*	0,01	*-23*	-100,00
62700000 SERVICES BANCAIRES	*245*	0,74	*314*	0,13	*-69*	-21,96
62700001 FRAIS BANCAIRES SCHOOL			*93*	0,04	*-93*	-100,00
62810000 COTISATIONS DONS	*100*	0,30	*150*	0,06	*-50*	-33,32
Impôts, taxes et versements assimilés	**1 454**	4,39	**2 938**	1,25	-1 484	-50,50
63330000 FORMATION CONTINUE	*903*	2,73	*2 257*	0,96	*-1 354*	-59,98
63350000 TAXE APPRENTISSAGE			*134*	0,06	*-134*	-100,00
63511000 CFE+CVAE	*551*	1,66	*547*	0,23	*4*	0,73
Salaires et traitements	**63 470**	191,65	**128 236**	54,59	-64 766	-50,50
64100000 SALAIRES PERSONNEL	*59 899*	180,87	*128 236*	54,59	*-68 337*	-53,28
64120000 CONGES PAYES	*3 207*	9,68			*3 207*	N/S
64140000 SALAIRE CHOMAGE PARTIEL	*364*	1,10			*364*	N/S
Charges sociales	**16 827**	50,81	**61 600**	26,22	-44 773	-72,67

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)		Variation absolue (15 mois)	%
64510000 URSSAF+ASSEDIC+RC	*19 720*	59,54	*61 220*	26,06	*-41 500*	-67,78
64520000 MAISON DES ARTISTES			*256*	0,11	*-256*	-100,00
64582000 CHARGES SOC SUR CONGES PAYES	*1 323*	3,99			*1 323*	N/S
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	*149*	0,45	*248*	0,11	*-99*	-39,91
64910000 CICE			*-125*	-0,04	*125*	-100,00
64950000 AIDE AU PAIEMENT URSSAF	*-4 364*	-13,17			*-4 364*	N/S
Autres charges de personnel						
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	**2 158**	6,52	**890**	0,38	1 268	142,47
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	*2 158*	6,52	*890*	0,38	*1 268*	142,47
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	**113 000**	341,20			113 000	N/S
68940000 REPORT EN FONDS DEDIES SUB EXP	*113 000*	341,20			*113 000*	N/S
Autres charges	**1 774**	5,36	**17 125**	7,29	-15 351	-89,63
65160000 REDEVANCES SACEM SACD	*498*	1,50	*13 947*	5,94	*-13 449*	-96,42
65161000 TAXE SPECTACLE			*2 509*	1,07	*-2 509*	-100,00
65161001 TAXE SPECTACLE SCHOOL	*65*	0,20	*611*	0,26	*-546*	-89,35
65162000 REDEVANCES DIVERSES	*1 200*	3,62			*1 200*	N/S
65800000 CHARGES DIVERSES	*10*	0,03	*50*	0,02	*-40*	-79,99
65810000 TVA NON RECUPERABLE SUR FONCT			*7*	0,00	*-7*	-100,00
Total des charges d'exploitation (I)	***371 664***	N/S	***628 950***	267,75	***-257 286***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	**3 551**	10,72			3 551	N/S
69510000 IMPOT SUR LES BENEFICES	*3 551*	10,72			*3 551*	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***375 215***	N/S	***628 950***	267,75	***-253 735***	-40,33
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***67 370***	203,42			***67 370***	N/S
TOTAL GENERAL	***442 585***	N/S	***628 950***	267,75	***-186 365***	-29,62

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (15 mois)		Variation absolue (15 mois)	%
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

Notre Association à une activité principale d'entrepreneur de spectacle vivant, elle accueille également les artistes dans leur recherche d'une structure d'accompagnement pour aider à leur intégration, vaincre leur isolement et favoriser les échanges entre eux, dans un cadre de dynamique culturelle assurant la mise en valeur du patrimoine artistique régional.
Elle assure l'organisation du festival Nuits Carrées, de l'évènement Street Art et du projet culturel La School.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 15 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 213 005,58 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 67 370,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/03/2021 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2020 a été principalement marqué par l'arrêt de toutes les représentations, festivals et autres manifestations regroupant du public.
La pandémie actuelle du Covid 19 nous a obligé à reporter sur l'exercice 2021 notre principal festival des Nuits Carrées, cependant nous avons pu maintenir partiellement, dans le strict respect des règles barrières le projet culturel de La School, et l'évènement artistique Steet Art.

Les différentes subventions obtenues pour couvrir les évènement prévus sur l'année 2020 et octroyées antérieurement à la catastrophe sanitaire, nous ont tout de même permis de réaliser une partie des objectif fixés, La School à montré sa pertinence dans ce contexte de solitude rencontré par les artistes et le festival Internationnal de Steet Art à pu animer la Ville.

La partie des subventions qui du fait de cette pandémie n'a pu être utilisée conformément à l'engagement initial pris, à été comptabilisée dans un compte de passif "Fonds Dédiés avec droit de reprise" pour un montant de 113000 euros, elle sera utilisée sur l'exercice 2021.

...

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

La crise actuelle et les mesures ce confinement, couvre feu etc ...ont eu un effet significatif sur notre activité, notre principale manifestaion des Nuits Carrées ayant été reportée, seules ont pu persister La School et le Festival de Street Art.

Pour pallier aux effets négatifs de ces arrêts d'activité, notre association a eu recours au chomage partiel et a demandé l'aide du fondsde solidarité.

Le maintien pour partie des suventions et les mesures d'accompagnement, nous ont permis de maintenir notre trésorerie dans l'optique d'une reprise totale d'activité en 2021.

La perte de chiffre d'affaires liée à l'annulation des manifestations peut être évaluée à 200000 euros tant en prestation, ventes de places et recettes bar.

Sur l'exercice l'association a percu ou va percevoir 20000 euros au titre du fonds de solidarité, puis 5406 euros par l'Urssaf au titre de l'aide au paiement.

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2.2.7 - Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

2.2.8 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	*17 890*	*3 075*		*20 965*
TOTAL	*17 890*	*3 075*		*20 965*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	 *1 335* *10 573*	 *2 159*		 *1 335* *12 732*
TOTAL III	*11 908*	*2 159*		*14 067*
TOTAL GENERAL (I+II+III)	*11 908*	*2 159*		*14 067*

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

Isabelle FANTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

3.3.1 - Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	*852*		*537*	*314*
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	*852*		*537*	*314*

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*48 400*
Autres produits à recevoir	
TOTAL	*48 400*

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*-3 726*	*-9 758*			*-13 484*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*-9 758*	*9 758*	*67 370*		*67 370*
Dont générosité du public					
Situation nette	*-13 484*		*67 370*		*53 886*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*-13 484*		*67 370*		*53 886*
TOTAL dont générosité du public					

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	*13 484*	
SOLDE	*13 484*	

4.3 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :
- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour-sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générositédu public			*376 852*	*263 852*		*113 000*	
TOTAL			*376 852*	*263 852*		*113 000*	

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Subventions d'investissement

4.4.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Région Provence Alpes Cote d'Azur	*La School*		*26 540*		*26 540*
Département des Alpes Maritimes	*Fonction*		*18 957*		*18 957*
Ville d'Antibes	*Divers*		*295 983*		*295 983*
Centre National de la Musique	*Nuits Car*		*8 000*		*8 000*
Centre National de la Musique	*Divers*		*1 638*		*1 638*
Sacem	*Nuits Car*		*5 000*		*5 000*
Sacem	*La School*		*20 000*		*20 000*
Service civique	*Divers*		*733*		*733*
TOTAL			*376 851*		*376 851*

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*13 620*	*13 620*		
Dettes fiscales & sociales	*10 812*	*10 812*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*21 688*	*21 688*		
TOTAL	*46 120*	*46 120*		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*9 690*
Dettes fiscales & sociales	*4 530*
Autres dettes	
TOTAL	*14 220*

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Le montant total des subventions reçues sur l'exercice s'est élevé a 376852., compte tenu de la non réalisation des objectifs fixés, une partie représentant 113000 euros a été affectée en Fons dédiés.

5.2 - Ventilation de l'IS

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	*183 921*	
Résultat exceptionnel	*-116 551*	
Résultat comptable	*67 370*	*3 551*

5.3 - Contributions volontaires en nature

Sur cetexercice, les contributions volontaires se sont éléveés à :

- Partenariat PublicVille d'Antibes : 17367 évalué en 2016 et non réévalué à ce jour.

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.
En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	*1*	
Non Cadres	*3*	
TOTAL	*4*	*0*

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3700 E.

isabelle BIANI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50